

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INFIRMIER(E)S
DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Session 2017

MARDI 28 MARS 2017

De 14H00 à 17H00

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Durée : 3H00 (Coefficient : 1)

17-DEC4-04983

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ATTENTION

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) modèle EN mise(s) à votre disposition. ***Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.***

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

Les feuilles de « brouillon » insérées dans les copies seront détruites avant correction.

Ce document contient le sujet et comporte 1 page (recto verso). Assurez-vous que cet exemplaire est complet. Dans le cas contraire, demandez-en un autre au responsable de la salle.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est interdit.

Les candidats ne doivent pas quitter la salle avant 1h de composition.

SUJET

Question N°1 :

Vous êtes infirmier dans une cité scolaire composée, d'un lycée général, d'un collège et de son secteur. Une jeune fille de 16 ans vient vous voir à l'infirmerie car elle est inquiète suite à un rapport non protégé avec son petit ami lors d'une soirée, avec une consommation importante d'alcool.

- Dans le cadre de votre rôle propre, comment prenez-vous en charge cette jeune fille, à court et moyen terme ? Sur quels textes de référence vous appuyez vous ?

- Faites-vous part de cette situation aux parents de la jeune fille ? En parlez-vous au chef d'établissement ? Sur quels textes de référence vous appuyez vous ?

Question N°2 :

Avec votre collègue infirmier du collège, vous constatez une recrudescence des conduites à risques chez les élèves, malgré les actions de prévention et d'éducation menées en amont.

- Quel parcours peut être mis en place, de la maternelle au lycée, dans le cadre de la loi de la refondation de l'école et de la modernisation du système de santé, afin de développer une politique de promotion de la santé ?
 - Quels sont les principaux axes de ce parcours ?
 - Sur chacun des axes, donner un exemple de votre action, au regard de vos missions et de la problématique repérée sur le territoire, en précisant à chaque fois les collaborations mises en œuvre.
 - Quelle instance inter degré permettra de mettre en place ce parcours ? Précisez sa composition ?